## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DU MUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Séance du Mercredi 03 Avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le trois avril à dix- sept heures le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, en la salle de l'urbanisme, sous la Présidence de Madame Liliane BOYER, Maire.

PRESENTS: MM et Mmes: Liliane BOYER, Présidente, Françoise CHAVE, Renée DOMBRY GUIGONNET, Adjointes, Monsieur Edouard BARRE, Nadia GONCALVES, Noura KHELIL-MOKRANE Conseillers Municipaux, Christiane CERETTI, Jocelyne MARTIN, Christelle TROIN, Pierre PAVIOT Membres du CCAS;

**EXCUSES**: Mme Christine MASSA Adjointe, Jocelyne SATEAU, Conseiller Municipal.

ABSENTS: MM Jean-Michel CHAIB, Conseiller Municipal, Mmes Nurhayat ALTUNTAS, Marie GEORGES, Line CIAPPARA, Membres du CCAS.

## N° 02/2024 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2028 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats du Compte de Gestion du Receveur sont en concordance avec le Compte Administratif ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Demande l'avis de l'Assemblée.

## Le Conseil d'Administration,

Ouï , l'exposé présenté par Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ont signé au registre les membres présents susnommés.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Liliane BOYER